Fédération CFTC CMTE
Socialement responsable

La comète

Fédération CFTC - Chimie - Mines - Textile - Énergie
Bimestriel
n°69 Mai-Juin 2014 - Prix 1€

Conférence sociale de juillet...
enfin un vrai dialogue !?

AG2R LA MONDIALE

Santé & Prévoyance

ON SE COMPREND MIEUX QUAND ON EST PROCHE

Nous sommes l'interlocuteur privilégié des branches professionnelles dans la mise en place et le suivi des régimes de protection sociale complémentaires conventionnels de santé et de prévoyance.

Déployées sur plus de **100 sites en région**, nos équipes de terrain interviennent au plus près des entreprises et des salariés, des employeurs et des particuliers.

Et, **solidaires** parce que nous ne voulons oublier personne, nous renforçons notre **engagement social** auprès des plus fragiles.

EXPERTISE
ACCOMPAGNEMENT
PROXIMITÉ
SOLIDARITÉ

Pour en savoir plus : Joël Bienassis
Direction des Accords Collectifs
Tél. : 01 76 60 85 32
dac-interpro@ag2rlamondiale.fr

GIE LA MONDIALE GROUPE, membre du groupe AG2R LA MONDIALE - 32, avenue Emile Zola 59370 Mons-en-Baroeul - 445 331 192 RCS Lille
Crédit photo : Photos : Le Square (Franck Benausse)

Le mot du Président

Ce soixante neuvième numéro de notre journal syndical est pour l'essentiel axé sur le dialogue ; dialogue entre partenaires sociaux et l'État lors de la grande Conférence sociale de juillet, dialogue avec les patrons dans nos entreprises, dialogue enfin au sein du mouvement CFTC.

UN VRAI DIALOGUE

Le dossier du mois vous fera connaître les grands axes qu'a défendus la CFTC lors des journées du 7 et 8 juillet auprès du Président de la République et du gouvernement. Nous y reviendrons en détail dans le journal de rentrée, les dates de bouclage de ce numéro ne nous permettant pas d'en faire un compte rendu.

Dialogue également sur le dossier du rachat d'Alstom où la Fédération CMTE a effectué un gros travail de suivi et de négociations. Le choix de Général Electric et la rentrée de l'État dans le capital à hauteur de 20 % est une finalité satisfaisante en termes d'emplois et de maintien des sites en France. La signature du décret Alstom par l'État est un signe de patriotisme économique qui mettra la pression à certains prédateurs financiers. C'est une bonne chose !

Mais malheureusement le dialogue a parfois ses limites ! Nous y revenons également dans ce numéro, les suppressions d'emplois à Dunkerque, la poursuite de très nombreux PSE dans les industries pharmaceutiques par exemple et au delà des frontières de l'Europe, les grèves sur le continent africain, tout cela nous démontre que là où il n'y a plus de dialogue possible, d'autres voies s'ouvrent !

Il faut souhaiter que nos gouvernants en prennent conscience, le dialogue est essentiel, par contre il doit nous apporter des solutions et surtout des emplois. Sans emploi, la France continuera à s'enfoncer dans la morosité et le déclin. Sans emploi, pas de croissance !

Pour finir sur une note positive, le dialogue et les échanges au sein de notre Fédération sont très positifs. Le Congrès de nos amis mineurs, les formations fédérales ou encore l'implication dans des événements sportifs, tant d'événements où votre Fédération dialogue, s'ouvre aux autres, propose de nouvelles idées et de nouveaux challenges. Certains feraient bien de s'en inspirer.

Dialogue enfin parce que j'ai l'honneur de m'adresser à vous, directement à travers ce journal, alors n'hésitez pas à vous adresser à moi à travers notre site internet www.cftc-cmte.fr. Je répondrai à chacun d'entre-vous.

Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances, profitez de ces moments privilégiés en famille. Ressourcez-vous. Nous nous retrouverons à la rentrée.

Bien à vous

Francis OROSCO
Président fédéral

sommaire

- Le mot du Président - p. 3
- Le dossier du mois - p. 4-5
  - Conférence sociale 2014
- Actualités sociales - p. 6-7
  - Info mineurs : Fonds social ABELIO
  - Rio Tinto Alcan Aluminium Dunkerque
- Des chiffres et des Dettes - p. 8-9
- Le Billet d'humeur - Brève p. 10
- L'avis des nôtres - des autres p. 11
- Europe international - p. 13 à 14
- Les Infos Utiles - p. 15 à 19
  - La prise en charge des frais de transport de l'assuré social
  - Faites le bon choix...
- La vie du mouvement - p. 20 à 26
  - Forum annuel Branche Pharma
  - La vie de la Branche UNION
  - Formation fédérale
  - 49ème Congrès des Mineurs de Lorraine
  - RAID GDF-SUEZ

La CFTC CMTE sur Twitter cftccmte

La comète

Organe Bimestriel de la Fédération CFTC CHIMIE-MINES-TEXTILE-ENERGIE
128, Avenue Jean Jaurès - 93500 PANTIN
contact@cftc-cmte.fr

Directeur de la Publication : Francis OROSCO
Rédaction Administration : Martine ULTSCH
49, Rue Nicolas Colson - BP 70058
57803 FREYMING-MERLEBACH
03 87 04 49 85 - FAX : 03 87 04 55 73
cmtelacomete@laposte.net
www.cftc-cmte.fr

C.P.P.A.P : 0216 S 05940
I.S.S.N. : 1624-9372

Prix au numéro : 1 €
Abonnement annuel : 6 €
de soutien : 15 €

Dépôt légal :
3ème trimestre 2014

Imprimerie Sarregueminoise
Chemin des Tuileries - Route de Nancy
BP 20004 - 57211 SARREGUEMINES Cedex
03 87 98 07 37

Conférence sociale 2014

La barre des 5 millions de chômeurs a été franchie en mai !

Nombre de chômeurs fin mai 2014

3,388 millions : Inscrits en catégorie A sans aucune activité

5,02 millions : Inscrits en catégories A, B et C (activités réduites incluses)

500 000 demandeurs d'emploi supplémentaires depuis le début du quinquennat. A quelques jours de la conférence sociale 2014, on peut s'interroger sur la responsabilité de chacun. Chaque jour 500 nouveaux demandeurs d'emploi, désormais toutes les catégories d'âge sont touchées. Les organisations syndicales progressistes ont partagé et accepté le relevé de conclusion des réunions paritaires sur le pacte de responsabilité.

Nous attendons aujourd'hui que le MEDEF notamment, et le gouvernement prennent leurs responsabilités clairement et concrètement.

Vous trouverez ci-dessous quelques éléments d'information, de positionnement et de revendication de la CFTC

Extrait du discours de Philippe LOUIS, Président confédéral, lors de la conférence préparatoire au sommet social de juillet 2014

« Pour la CFTC, c'est une nouvelle fois l'emploi qui constitue le principal enjeu de cette troisième conférence sociale. Si elle a signé « le relevé de conclusion des réunions paritaires sur le pacte de responsabilité » c'est pour lui permettre d'être actrice de sa mise en œuvre.

Depuis le 5 mars, plus de trois mois se sont écoulés, riches en déclarations en tout genre de part et d'autre, mais pauvres en actes. Or, en signant ce document, la CFTC a pris ses responsabilités. Votre gouvernement, Monsieur le Premier Ministre, part du principe que le coût du travail pèse sur la compétitivité des entreprises et souhaite privilégier l'offre pour relancer l'activité et l'emploi. […]

Il aurait été plus simple pour nous d'exiger l'engagement du patronat de créer un million d'emplois en contrepartie de la baisse des cotisations sociales ! Nous ne l'avons pas fait et nous avons accepté que ces créations d'emplois soient négociées dans les branches et dans les entreprises, persuadés que nos représentants sauraient agir dans l'intérêt des salariés au plus près des réalités sociales et économiques. Nous avons commencé, dès la signature du texte, à réunir, équiper, outiller nos négociateurs. Ils sont donc prêts. […]

Pour la CFTC, la clef de la réussite du pacte de responsabilité est dans la création d'emplois, dans l'amélioration des conditions de travail, dans l'augmentation du pouvoir d'achat de nos concitoyens et dans la relance du dialogue social […] La semaine dernière, en réunion d'instance, on m'a fait savoir qu'il n'était pas question d'aller plus loin que le pacte de responsabilité si les salariés n'obtenaient pas de contreparties.

Si le chômage continue de croître, si la baisse des cotisations sociales ne permet plus à la Sécurité sociale de remplir ses missions, si le désespoir continue de se répandre dans notre pays… ce sera la preuve que la solution ne réside pas dans la baisse du coût du travail, il faudra en tirer les conclusions et passer à autre chose.

L'urgence, maintenant, est de passer à l'acte et nous espérons que cette nouvelle conférence sociale nous en offrira l'occasion et que les entreprises seront plus claires sur la manière dont elles entendent utiliser les marges reconstituées grâce aux allègements de cotisations sociales, comme elles s'y sont engagées en signant avec nous le relevé de conclusion. […]

Les salariés veulent la transparence, parce que ce sont eux qui, in fine, par des hausses d'impôts, par une réforme des services publics et des économies sur leur protection sociale financeront la reconstitution des marges des entreprises.

Ce que nous disent nos délégués syndicaux sur le terrain est on ne peut plus explicite : les salariés ne sont plus prêts à consentir d'autres sacrifices, d'autres investissements s'ils n'en retirent pas pour eux, pour leurs familles, à court, moyen et long terme des améliorations dans leur vie de tous les jours.

En cas d'échec, la CFTC craint un durcissement dans les semaines et mois qui viennent. Un durcissement qui aurait des conséquences lourdes, profondes sur le dialogue social en France et sur la capacité de notre nation à penser et conduire le changement autrement que dans l'adversité.

La CFTC attend donc des entreprises et qui plus est, de celles qui prospèrent, qu'elles assument pleinement les engagements pris dans le relevé de conclusion, à savoir, impulser les négociations et discussions dans les branches. La CFTC pourra considérer que cette conférence sociale est une réussite qu'à une seule condition : qu'elle puisse dès le 9 juillet au matin informer ses négociateurs de branches que le pacte de responsabilité est entré dans sa phase active. […]

« Il n'est de richesses que d'hommes ! » aiment rappeler les DRH, c'est une certitude qu'ils partagent avec la CFTC. Alors, investissons dans l'homme ! Utilisons une partie des marges dans la formation professionnelle. […]

Enfin, la CFTC souhaite mettre à profit notre rencontre et cette conférence sociale pour relancer son idée de créer un comité paritaire permanent du dialogue social. Tout au long de son histoire, la CFTC a privilégié le dialogue social. C'est au nom de cet attachement qu'elle a, en 2012 et 2013, soutenu l'organisation de conférences sociales. Ce comité paritaire permanent du dialogue social permettrait aussi de sortir de cette logique de courriers qui restent trop souvent sans réponses. L'absence de règles claires et d'un lieu précis est préjudiciable au dialogue social et finit par jeter le trouble chez les partenaires, au point que les recours devant les tribunaux se multiplient de façon inquiétante. »

La grande conférence sociale des 7 et 8 juillet 2014

A l'occasion de la troisième conférence sociale, les 7 et 8 juillet, tous les acteurs du dialogue social seront réunis autour du gouvernement au Cese pour établir la feuille de route sociale de l'année à venir.

Le programme

◆ **Lundi 7 juillet**

La conférence débutera l'après-midi par la réunion entre François Hollande, les membres du gouvernement et les représentants des huit organisations syndicales et patronales représentatives.

A cette occasion, la CFTC fera part de ses attentes et de ses préoccupations au vue de la situation économique et sociale. Cette rencontre permettra également d'aborder la prochaine relance de la négociation sur la modernisation et la qualité du dialogue social, mais également de partager sa vision sur la mise en œuvre du Pacte de responsabilité et de solidarité.

Après la présentation du rapport du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective (CGSP) sur «la France dans dix ans», François Hollande clôturera la journée.

◆ **Mardi 8 juillet**

Le matin sera consacré aux sept tables rondes thématiques :

- L'emploi
- Formation initiale et insertion professionnelle
- Politique de santé
- Rémunération, pouvoir d'achat et épargne salariale
- Réformes territoriales
- Europe
- Croissance et investissement

L'après-midi sera consacré, dans un premier temps, à la restitution des travaux des tables rondes par les facilitateurs. Le Premier ministre conclura la demi-journée avec la présentation de la feuille de route 2014/2015. Elle sera établie à partir des points retenus par le gouvernement pour chaque table ronde.

Pacte de responsabilité

Revendications CFTC

La CFTC conçoit la nécessité de reconstituer des marges pour investir, innover et créer de l'emploi.

Pour la CFTC, c'est moins le coût du travail qui est responsable de ces difficultés, que l'insuffisance des investissements.

L'investissement productif est la clé de l'emploi de demain.

La CFTC plaide ainsi pour la montée en gamme de la « marque France ».

La CFTC contre un désengagement total des entreprises de la branche famille.

La cotisation employeur n'est que leur juste participation à la conciliation vie familiale/vie professionnelle et contribue à leur compétitivité.

La CFTC juge légitime que les entreprises contribuent à une politique publique dont elles sont largement bénéficiaires.

Sauvegarde du principe d'un financement par l'entreprise de la politique familiale.

Maintien du CICE (crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi). 20 Mds d'€.

Financement du solde (10 Mds d'€) par une réforme des allègements Fillon.

Augmentation du point de sortie actuel de 1,6 Smic.

Pour une approche à la fois ciblée et différenciée de la définition des contreparties. Distinguer la création d'emplois directs, de l'investissement productif qui conditionne plus indirectement le maintien et la création d'emploi sur le plus long terme.

Les organisations patronales de branches, les directions d'entreprises doivent fixer un cap, une stratégie concrète visant à relancer l'investissement productif, la montée en gamme de nos biens et services notamment, afin de créer des emplois de qualité.

La CFTC favorable à un mix entre « relance par l'offre » et « relance par la demande».

Redynamisation des négociations salariales, plus particulièrement dans les branches connues pour être inactives sur cette question, depuis de trop nombreuses années.

La responsabilité sociale des entreprises (RSE) : formation, qualité de vie au travail, égalité professionnelle, efficacité énergétique, qualité du dialogue social, participation des salariés aux décisions stratégiques, qualité de la relation entre donneurs d'ordre et sous-traitants … comme vecteurs de compétitivité globale de nos entreprises.

L'attractivité des métiers : des campagnes de sensibilisation et d'information auprès des jeunes pour promouvoir ces métiers.

Source : documents confédéraux CFTC

Dossier réalisé en amont de la conférence sociale

Régime minier

Fonds social ABELIO

Il y a des changements dans l'attribution des aides sociales !

Aide au chauffage

Pour prétendre à une aide au chauffage, il faut être en difficultés financières et ne plus pouvoir payer les factures du chauffage, l'aide serait alors payée au fournisseur.

Aides diverses au logement

Mêmes conditions, être en difficultés financières.

Exemples :

- La famille qui a de bonnes ressources mais qui se trouve en difficultés financières ou même endettée, pourra prétendre à une aide.
- La veuve avec de petites ressources et qui gère bien son budget et n'a pas de dettes, ne peut prétendre à rien. Elle aura un refus pour l'aide sociale.

Un nouveau référentiel a été mis en place par la Direction de l'Action sociale. Ce référentiel a été validé par le Conseil d'administration d'ABELIO.

Il en est de même pour la suppression des commissions régionales.

L'avis de la CFTC était pour le maintien des commissions régionales !

ANGDM

Pour les ressortissants de l'ANGDM, il n'y a pas de changement, ils peuvent prétendre à toutes les aides selon les critères de 2013, au moins jusqu'à la fin de l'année 2014.

Retraites complémentaires

L'ARRCO et l'AGIRC sont sous la responsabilité des organisations syndicales et patronales. Un accord a été signé le 13.03.2013 qui prévoit une revalorisation en fonction de l'évolution moyenne annuelle des prix hors tabac moins un point en 2014 et 2015.

Ces dispositions se substituent pour les années 2013 à 2015 sans pouvoir diminuer en valeur absolue.

L'inflation étant inférieure à 1 %, il n'y aura pas de revalorisation du point de retraite en 2014 et heureusement qu'on ne nous demande pas le remboursement du trop-perçu depuis 2013.

Normalement, les pensions de retraite complémentaire auraient dû baisser au 1er avril 2014 de 0,8 % pour l'AGIRC et 0,91 % pour l'ARRCO.

Mais quel que soit le résultat du calcul, les pensions peuvent, au pire, stagner mais pas reculer.

Nouveautés sociales 2015

- Suppression de toutes les commissions régionales du Fonds social
- Suppression des aides à la scolarité pour les caisses ARRCO du Groupe HUMANIS, c'est-à-dire ABELIO – IRNEO – NOVALIS.

Bernard BASTIAN

Soixante-cinq postes supprimés

sur Rio Tinto Alcan Aluminium Dunkerque

Le 14 avril 2014, la Direction générale a annoncé que l'usine d'Aluminium de Dunkerque doit passer de 597 employés à 527 en une année.

Pour la CFTC, depuis l'année 1991, création du site, on a tout connu : l'ère Péchiney, puis la reprise par le groupe canadien Alcan, et celle de Rio Tinto qui est la plus douloureuse.

C'est la peur d'une fermeture que l'on voit, car en 2016, l'usine doit renouveler son contrat avec EDF (35% dans le coût de la fabrication) avec 11% de moins en personnel, on perdra en qualité, et nos clients avec.

Le 7 mai, les salariés ont fait une grève, la Direction locale assure que personne ne perdra son emploi, qu'il n'y aura que des départs volontaires.

Mais pour la CFTC, que se passera-t-il si le quota n'est pas suffisant ?

La production d'aluminium est soumise au cours LME, la bourse des métaux (London Métal Exchanges) et à la parité euro-dollar, dont les fluctuations peuvent impacter directement les résultats d'Aluminium Dunkerque.

Le maître mot du Directeur général du site, d'origine Ecossaise, Colin MC Gibbon « Pour satisfaire nos clients, nous devons leur prouver que nous sommes compétitifs. »

Pour la CFTC, depuis son arrivée en 2012, les nouvelles règles de productivité ont en effet bousculé le rythme de travail des salariés : quatre membres de l'encadrement et deux opérateurs ont été diagnostiqués en état d'épuisement professionnel par la médecine du travail en six mois !!

Cette morosité est générale pour l'ensemble des salariés Rio Tinto Alcan Aluminium Dunkerque.

Alain MARSY
Rio Tinto Alcan

La citation du mois

Les changements...

Emploi à domicile :

L'allègement de charges forfaitaire de 0,75 euro par heure de travail pourrait être porté à 1,50 euro pour les particuliers employant des salariés sans passer par une société de services.

Cette baisse des charges ne concernerait que les particuliers employant directement leurs salariés, sans passer par un intermédiaire.

La mesure coûterait 200 à 300 millions d'euros par an.

Fin mai, le gouvernement avait indiqué réfléchir à un allègement de charges supplémentaire pour les particuliers employeurs, afin d'aider le secteur de l'emploi à domicile.

Source : lexpansion.lexpress.fr

Entreprise: ce qui change au 1er juillet 2014 :

Au 1er juillet 2014, les entreprises devront intégrer de nombreuses dispositions.

Temps partiel: les contrats de 24 heures deviennent la norme

Il s'agit là de l'une des plus profondes modifications du code du travail. A compter du 1er juillet 2014, les nouveaux contrats à temps partiel devront être conclus pour une durée minimale de 24 heures. Une disposition consacrée par la loi sur l'emploi.

Notons que cette disposition ne s'applique pas aux contrats en cours. Ces salariés pourront continuer à travailler moins de 24 heures jusqu'au 31 décembre 2015.

Pour autant, la loi prévoit la possibilité de déroger à cette règle. Trois cas de figure sont ainsi prévus, à savoir :

- La conclusion d'un accord de branche fixant une durée minimale inférieure. Des garanties devront alors être apportées aux salariés concernés afin de leur garantir des horaires réguliers ou leur permettre de cumuler plusieurs activités afin d'atteindre la durée de travail minimale.
- La demande par le salarié lui-même de travailler moins de 24 heures, demande qui doit être écrite et motivée. Requête que l'employeur n'est pas obligé d'accepter.
- Les salariés de moins de 26 ans en poursuite d'étude peuvent travailler moins de 24 heures hebdomadaires.

Hausse des cotisations pour les salariés de plus de 65 ans

C'est la fin de l'exonération des cotisations chômage pour les salariés de plus de 65 ans. Dès le 1er juillet prochain, celles-ci seront alignées sur celles de tous les autres salariés, pour atteindre 6,4%. Un taux partagé entre le salarié (2,4%) et l'employeur (4%).

La piste consistant à repousser de 50 à 52 ans l'âge à partir duquel les seniors peuvent bénéficier de conditions d'indemnisation plus favorables (36 mois maximum au lieu de 24 pour les moins de 50 ans actuellement) n'a pas été retenue.

Droits rechargeables : c'est parti

C'est un changement d'importance qui va concerner les salariés avec l'entrée en vigueur des droits rechargeables. Un dispositif qui vise à favoriser la reprise d'emploi en permettant à un chômeur, qui se retrouverait de nouveau sans emploi après une période d'activité, de conserver ses droits non-utilisés. Jusqu'à présent, on comparait les droits acquis avec ceux qui s'ouvraient après avoir travaillé pendant quatre mois. Le capital de droit le plus avantageux était alors pris en compte. Les droits rechargeables garantissent donc à l'assuré une indemnisation, qu'il retrouve un emploi ou non.

Congé parental pour le second parent

Le projet de loi sur l'égalité hommes-femmes instaure de nouvelles règles. Désormais, les parents d'un seul enfant pourront prendre six mois de congé supplémentaire, à savoir un an au total. A une seule condition : c'est le second parent qui devra en bénéficier. A compter du deuxième enfant, la durée maximale est maintenue à trois ans, mais à condition que le second parent y contribue à hauteur de six mois. Si un seul parent utilise le congé parental, la durée est donc réduite à deux ans et demi.

Source : lentreprise.lexpress.fr

Allocations chômage : comment elles vont baisser à partir du 1er juillet :

Le patronat et trois syndicats de salariés (CFDT, FO, CFTC) sont parvenus samedi 22 mars à un accord sur de nouvelles règles d'indemnisation du chômage.

La nouvelle convention instaure notamment :

- une diminution du taux d'indemnisation de certains chômeurs,
- des «droits rechargeables» au chômage,
- un durcissement du régime d'indemnisation des cadres,
- des cotisations supplémentaires pour les seniors,
- un nouveau calcul des allocations pour les intermittents,
- une simplification du cumul emploi-chômage,
- une adaptation du calcul des allocations pour les intérimaires

Diminution du taux d'indemnisation pour certains chômeurs

A compter du 1er juillet, le «taux de remplacement» du salaire calculé par l'assurance chômage baissera, passant de 57,4 % à 57%.

Cette diminution du taux concernera les chômeurs dont le salaire dépassait 2 042 euros bruts.

Délai de carence allongé

Le différé d'indemnisation (actuellement de 75 jours maximum) pendant lequel les salariés ayant touché d'importantes indemnités (en plus de celles prévues par la loi) après un licenciement ou une rupture conventionnelle, ne peuvent toucher d'allocations chômage.

A compter du 1er juillet, le différé d'indemnisation pourra atteindre 180 jours.

Les cadres touchant une importante indemnité de départ sont les plus concernés par cette disposition.

Plafonnement des allocations pour les intermittents

Le cumul des allocations et du salaire des intermittents du spectacle sera plafonné à 5 475 euros bruts mensuels et leurs cotisations (part salariés et part employeurs) va augmenter.

Nouveau calcul pour le cumul emploi-chômage

Le système «d'activité réduite», qui permet à plus d'un million de chômeurs de cumuler petits boulots et allocations chômage est simplifié.

Les seuils en vigueur - 70% de l'ancienne rémunération, 110 heures mensuelles, 15 mois de cumul - seront supprimés.

Le nouveau mode de calcul de l'allocation sera le suivant : allocation mensuelle due = allocation mensuelle sans activité - 70 % de la rémunération brute issue de l'activité réduite.

Adaptation du calcul des allocations pour les intérimaires

Le calcul des allocations des intérimaires ou des personnes qui travaillent pour plusieurs employeurs va revenir dans le droit commun (comme celui des salariés qui n'avaient qu'un seul employeur).

Le mode de calcul du salaire journalier de référence restera propre à leur statut, du fait des différences de revenus procurés par leurs différents emplois.

Entrée en vigueur de la convention chômage le 1er juillet 2014, pour deux ans

Les partenaires sociaux n'ont en revanche pas touché aux grandes règles de l'assurance chômage: ouverture de droits à partir de 4 mois de travail, indemnisation selon la règle du «un jour travaillé, un jour indemnisé».

La nouvelle convention prévoit 800 millions d'euros d'économies (400 millions net en prenant en compte les droits rechargeables), autant d'efforts demandés aux demandeurs d'emploi indemnisés car le patronat a obtenu que les cotisations des entreprises restent inchangées.

Les syndicats doivent désormais consulter leurs instances dirigeantes avant de signer officiellement cette nouvelle convention, qui devra aussi être agréée par l'Etat pour entrer en vigueur le 1er juillet prochain.

Une fois entérinée, cette nouvelle convention sera valable pour 24 mois.

Source : dossierfamilial.com

Portabilité des garanties frais de santé : le certificat de travail doit être complété :

Les nouvelles règles en matière de portabilité des garanties santé, introduites par la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, entrent en vigueur au 1er juin 2014. À compter de cette date, l'employeur devra notamment indiquer le bénéfice du maintien des garanties « frais de santé » dans le certificat de travail.

À compter du 1er juin 2014, toutes les entreprises de droit privé sont tenues d'appliquer le mécanisme de portabilité des droits pour les garanties liées à la complémentaire santé, issu de la loi n° 2013-504 du 14 juin 2013. Il en résulte pour l'employeur, en cas de rupture du contrat, de nouvelles obligations d'information à l'égard du salarié et de l'organisme assureur.

Rappelons que, au 1er juin 2015, les salariés bénéficieront également de la portabilité des garanties prévoyance.

Obligation d'information dans le certificat de travail

Le salarié qui perd son emploi et peut prétendre à une prise en charge par le régime d'assurance chômage bénéficie, à compter du 1er juin 2014, du maintien des garanties frais santé pendant une durée maximum portée de neuf à 12 mois. La portabilité « santé » étant désormais gratuite pour l'ancien salarié (qui n'a plus à opter en sa faveur), une nouvelle obligation d'information est dorénavant à la charge de l'employeur. En plus de la remise de la notice d'information, il doit désormais signaler le maintien de ces garanties dans le certificat de travail et informer l'organisme assureur de la cessation du contrat de travail.

Le billet d'humeur

Désorientation énergétique

Deux conférences environnementales et trois ministres plus tard, le projet de loi d'orientation énergétique n'est toujours pas au rendez-vous.

Le Président Hollande a répété à plusieurs reprises, qu'il serait le texte le plus important de son quinquennat, en quelque sorte un véritable marqueur politique.

La première partie de ce dossier, sous l'impulsion de Delphine BATHO avait su éviter l'appauvrissement du débat en écartant l'écueil du « pour ou contre le nucléaire ». L'ensemble des membres du Conseil National du Débat pour la Transition Energétique, MEDEF compris, était arrivé à une synthèse et des préconisations pour bâtir l'architecture du futur texte. Force est de constater que rien ne s'est passé depuis.

- créer des emplois et de la croissance
- indépendance énergétique et sécurité d'approvisionnement
- efficacité énergétique
- développement des ENR
- lutter contre la précarité énergétique
- stratégie bas carbone

Les ambitions flamboyantes de 2012 sont aujourd'hui bien pâles !

Le projet de loi présenté par la Ministre Mme ROYAL s'annonce d'ores et déjà comme un simple recueil d'amendements techniques aux différentes lois existantes.

Je dis « s'annonce » parce qu'il est pratiquement impossible d'avoir le texte à disposition, pas plus qu'il n'est possible d'en discuter avec le ministère concerné.

Le texte de loi promis en 2012 devrait, éventuellement, arriver au parlement en 2014. Pendant ce temps que fait-on ? Les entreprises sont prêtes, les régions sont prêtes, les professionnels du secteur attendent de vrais signes et comme Sœur Anne, ils ne voient rien venir. Rien, pas tout à fait. Le 24 juin, l'état français, via l'Agence des Participations de l'Etat (APE) vendait 75 millions d'actions GDF-SUEZ. Gérard MESTRALLET, PDG du groupe, est pourtant un porte-parole efficace, reconnu et entendu sur le dossier de la transition énergétique. On peut s'interroger sur la cohérence et la ligne de conduite de ce gouvernement en matière de politique énergétique.

On peut sans doute améliorer le monde en retirant les sacs plastiques de la circulation. Par contre, on se doit de faire de vrais choix sur l'énergie pour favoriser le quotidien, pour favoriser le redémarrage industriel, pour favoriser l'emploi. En bref, des choix vitaux pour le pays qui, pour une fois, traduiraient concrètement le légitime besoin d'un « désir d'avenir ».

Olivier PAULET

Brève

Le capital selon PIKETTY

Le capitalisme n'est pas un système où chacun a sa chance, mais un système qui par nature concentre de plus en plus la fortune dans les mains d'une aristocratie financière héréditaire.

Voilà en substance, le constat de Thomas PIKETTY*, économiste français et spécialiste de l'étude des inégalités économiques. Nul n'est jamais prophète en son pays où l'homme qui murmure à l'oreille du Président OBAMA est relativement peu connu.

Une étude de l'OCDE publiée fin avril montre comment en 30 ans les 1% de la population mondiale les plus riches se sont accaparés une part toujours plus importante des revenus.

Au-delà du problème d'équité, de la morale ou de l'égalité, cela pose le problème de la pérennité de nos systèmes sociaux. Comment mener de front sous le poids des lobbies la sacro-sainte compétitivité grevée par les comptes sociaux et maintenir un système social qui amortit et compense les inégalités ?

Les 85 individus les plus riches de la planète, qui possèdent autant que 3,5 milliards de personnes, devraient se poser la question, nos démocraties aussi.

* «Le capital au XXIe siècle» de Thomas PIKETTY (2013)

L'avis des nôtres

La « vie » des nôtres

Départ en retraite de Noël YVON, militant CFTC à GDF SUEZ

Salut mon copain que j'ai…

Toutes les bonnes choses ont une fin. J'ai fait ta connaissance à l'été 2012 lorsque je me suis lancé dans la grande aventure CFTC. J'ai découvert en toi un homme dont l'humanisme est la première des qualités.

Notre amitié est née tout de suite. Tu m'as apporté ta grande expérience du syndicalisme, ouvert de nombreuses portes. Tu m'as rassuré et fait gagner un temps précieux. Grâce à toi, nous avons pu faire tout ce travail qui nous a amené au résultat que l'on sait aux élections de représentativité.

Tu as été un formidable acteur de la coordination GDF SUEZ sans qui la forte progression aux élections du Conseil d'Administration n'aurait pas été possible.

Alors si tu croyais partir discrètement en retraite après tant d'années de bons et loyaux services à la CFTC, tu t'es trompé.

Je le dis haut et fort, ton départ est une vraie page qui se tourne et une grande perte pour la CFTC à GDF SUEZ.

Ta bonne humeur, ton franc-parler et tes coups de gueule vont nous manquer. Moi tu me manques déjà.

Et même si je sais qu'Hugues JURADO, ton remplaçant sera à la hauteur, rien ne remplacera ta grande expérience du monde syndical.

Je t'embrasse mon ami.

Arnauld PRIGENT

La Fédération s'associe à Arnauld et souhaite à Nono bon vent.

L'avis des autres

La faute aux élites françaises

Et si les élites étaient responsables du french bashing.

C'est en tout cas l'avis de Marie-Françoise BECHTEL, ancienne directrice de l'ENA.

Dans une interview au journal Marianne, elle déclare :

« les élites hexagonales ont honte de la France et ne manquent jamais une occasion de la critiquer. Totalement acquises au capitalisme financier, dotées d'un sens patriotique proche du néant, elles relayent et applaudissent toutes nouvelles critiques extérieures. C'est bien sûr vrai pour les grands patrons, pour les hauts fonctionnaires mais aussi pour les journalistes. Il suffit de voir la joie mauvaise avec laquelle certains journaux présentent chaque information négative concernant l'hexagone. La France y est systématiquement décrite comme « le mauvais élève de l'Europe, le dernier élève de la classe ».

Heureusement, il nous reste la douce France de Charles TRENET et notre valeureuse équipe de football.

Intensification de la grève dans le secteur de la chaussure en Afrique du Sud

L'affilié de IndustriALL, le syndicat des travailleurs du vêtement et du textile d'Afrique australe (SACTWU), a déclenché une grève le 9 juin dans le secteur de la chaussure, en raison de l'impossibilité d'aboutir à un règlement dans les négociations salariales.

La semaine dernière, 70 pour cent des salariés ont accordé leur soutien lors d'un vote à bulletin secret. Cela a permis au SACTWU de se joindre à un autre syndicat du secteur, le syndicat national des travailleurs du cuir et des branches connexes, qui avait déjà commencé à faire grève. L'arrivée des membres du SACTWU a porté à 8.000 le nombre des grévistes.

Les salariés de 40 entreprises couverts par le conseil des négociations et de certaines autres entreprises n'appartenant pas au conseil revendiquent une hausse salariale de 10 pour cent. Les employeurs offrent 7,75 pour cent. Les augmentations salariales viennent à échéance le 1er juillet 2014.

Les syndicats doivent négocier avec les employeurs le 12 juin 2014. "On peut espérer que les employeurs modifieront demain leur position car il n'y aurait aucun gagnant si le règlement du conflit prenait trop de temps, déclare le coordonnateur national du secteur de la chaussure du SACTWU, Nazier Armoed. "Les deux parties seraient perdantes, les employeurs comme les salariés, mais il est également important pour la main-d'œuvre d'obtenir une hausse salariale décente".

Source : Industriall Global Union

Accentuation des efforts de syndicalisation dans le secteur textile en Ethiopie

Les leaders syndicalistes des usines textiles d'Éthiopie se sont rencontrés pour développer des stratégies pour recruter les travailleurs et travailleuses non-syndiqués.

L'Éthiopie compte un vaste secteur textile en croissance qui emploie environ 45.000 salariés. Son avantage stratégique est sa proximité du marché européen qui procure des délais de livraison rapides. Le gouvernement éthiopien a fait du secteur textile une priorité clé pour le développement économique et a attiré plus de 3.5 milliards de dollars d'investissement au cours des trois dernières années.

Les 43 leaders syndicaux qui ont participé aux ateliers à la fin de ce mois de mai venaient de cinq syndicats issus d'usines qui emploient environ 17.000 salariés parmi lesquels une petite moitié sont des adhérents syndicaux. Les ateliers se sont tenus dans la capitale Addis Ababa ainsi qu'à Mekelle, à 800 km au nord de la capitale.

"Nous devons nous efforcer d'avoir des sites entièrement syndiqués en Éthiopie, avec nos syndicats mis en place par usine cela conduit à davantage d'unité sur les sites de production et renforce la position des travailleurs tout en contribuant à la force syndicale dans le secteur dans son ensemble," indique le Responsable régional d'IndustriALL Thabo Tshabalala.

Tshabalala et le responsable national du recrutement syndical de l'ETGU (Syndicat éthiopien du Textile et de la Confection), Ayalew Ahmed ont été les facilitateurs des débats avec les affiliés pour identifier les problèmes auxquels ils sont confrontés dans le cadre du développement syndical au niveau de l'entreprise. Des stratégies de syndicalisation pour relever les défis ont été partagées et la confiance s'est trouvée renforcée par un débat sur la manière pour les syndiqués de faire progresser les droits des travailleurs sur leurs lieux d'activité.

Les participants ont reçu de l'aide pour mettre au point des plans pour recruter les travailleurs non-syndiqués dans chaque usine, dont la mise en place d'objectifs dans le cadre d'un programme de recrutement ambitieux. Ce programme sera évalué tous les trois mois et les progrès seront rapportés à l'ETGU qui s'est engagé à apporter un soutien aux initiatives des syndicats.

Source : Industriall Global Union

Renforcement des capacités pour améliorer la participation des femmes

Les femmes ont joué un rôle actif et important dans les 'soulèvements' de ces dernières années dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA). Pour favoriser cet activisme, IndustriALL Global Union et ses affiliés régionaux assurent la promotion du renforcement des capacités en faveur des femmes qui constitue une question-clé.

La participation des femmes au mouvement de protestation les a placées au premier rang de la lutte dans la région MENA. Cependant, la participation des femmes au niveau institutionnel et représentatif après le printemps arabe est encore faible. En conformité avec une politique de renforcement de la participation des femmes au processus mondial de prises de décision, IndustriALL a organisé récemment deux séminaires de promotion de la capacité des femmes syndicalistes en Tunisie et au Maroc.

Le 6 juin, 18 femmes membres d'affiliés marocains de IndustriALL, aux côtés de leurs homologues d'affiliés potentiels, ont participé à un séminaire national à Casablanca sur la Promotion de la participation des femmes dans les syndicats. Les participantes ont déterminé des problèmes essentiels, comme la violence contre les femmes et la non-application des articles de la Loi du Travail applicables aux femmes.

Les dirigeantes de six syndicats marocains affiliés à l' Union Marocaine du Travail (UMT) et à la Confédération Démocratique du Travail (CDT) ont constitué le Réseau des femmes marocaines, destiné à servir de plate-forme de progrès pour une coopération nationale des femmes, pour s'attaquer aux défis et planifier des activités.

Le 9 juin, 22 femmes syndicalistes, représentant des affiliés de IndustriALL membres de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) ont assisté à un séminaire national sur

la participation des femmes aux activités syndicales. Les participantes ont insisté sur la nécessité d'une plus grande participation au niveau institutionnel pour les activités syndicales, ainsi qu'une contribution aux discussions menées actuellement à l'UGTT sur le renforcement de la position des femmes au processus décisionnel des syndicats à l'échelle nationale. Les discussions ont été dominées par des questions telles que l'absence de la protection nécessaire des travailleuses et la détérioration des conditions de travail dans la sous-traitance et l'emploi précaire.

Le Réseau des femmes tunisiennes a été constitué, en demandant l'organisation d'une conférence nationale sur les obstacles rencontrés par les femmes dans les activités syndicales, de même que des discussions sur les conditions de départ volontaire à la retraite des femmes à l'âge de 50 ans.

La secrétaire générale adjointe de IndustriALL, Monika Kemperle, a déclaré lors des séminaires:

L'engagement de nos camarades femmes en Tunisie et au Maroc place IndustriALL dans une meilleure position pour renforcer son soutien actuel aux travailleuses dans la région MENA.

Source : Industriall Global Union

La Prise en charge des frais de transport de l'assuré social

Lorsque l'assuré est dans l'obligation de se déplacer pour recevoir des soins, subir des examens de santé ou se soumettre à un contrôle médical, il peut, ainsi que ses ayants droit, bénéficier d'un remboursement, sous certaines conditions, de ses frais de transport par l'Assurance maladie.

Les cas dans lesquels les frais de transport sont remboursés par l'Assurance maladie

Les frais de transport (ou ceux des ayants droit) sont pris en charge par l'Assurance maladie, lorsque l'assuré (ou ses ayants droit) est dans l'obligation de se déplacer :

Pour recevoir des soins ou des examens :

Il s'agit alors des transports :

- Liés à une hospitalisation (entrée et sortie) ;
- Liés aux traitements ou examens en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- Ayant pour objet des soins ou des examens en rapport avec une affection de longue durée (ALD) ; depuis le 1er juin 2011, la prise en charge des frais de transport des assurés en ALD, dans ces conditions, a été restreinte ; elle est réservée aux patients dont l'incapacité ou la déficience ne leur permet pas de se déplacer par leurs propres moyens ;
- Par ambulance, lorsque l'état de la personne le justifie ;
- De longue distance (plus de 150 km) ;
- En série (au moins 4 trajets de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, pour un même traitement) ;

Suite à une convocation à un examen ou un contrôle :

- Convocation à une consultation médicale d'appareillage ou chez un fournisseur d'appareillage ;
- Convocation d'un médecin expert désigné par une juridiction dans le cadre d'une contestation relative à l'invalidité ou l'incapacité permanente de travail ;
- Convocation par un expert médical (pour une expertise médicale de la Sécurité sociale, c'est-à-dire en cas de contestation de l'état du malade ou de la victime) ;

Pour accompagner :

- Un enfant de moins de 16 ans ;
- Un malade dont l'état nécessite la présence d'un tiers.

Attention ! Dans ces deux derniers cas, le médecin doit indiquer sur la prescription médicale la nécessité d'une personne accompagnante.

Le montant des remboursements

Base du remboursement

Le remboursement s'effectue en principe sur la base de la distance séparant le lieu de la prise en charge (par le transporteur) de la structure de soins appropriée la plus proche.

Taux de remboursement

L'Assurance maladie prend en charge, en règle générale, **65 % des frais de transport**.

Cas particuliers ! Les frais de transport peuvent être **pris**

en charge à 100 % par l'Assurance maladie dans certains cas, tels :

- Les transports liés aux traitements ou examens en rapport avec un accident du travail ou une maladie professionnelle ;
- Les transports des femmes enceintes à partir du 6ème mois de grossesse et jusqu'à 12 jours après la date d'accouchement ;
- Les transports liés à l'hospitalisation d'un nouveau-né de moins de 30 jours ;
- Les transports d'urgence en cas d'hospitalisation au cours de laquelle est effectué un acte coûteux.

Franchise médicale

Elle s'applique aux transports en taxi conventionné, en véhicule sanitaire léger (VSL), en ambulance sauf urgences.

Son montant est de 2 euros **par trajet** (1 aller/retour = 2 franchises = 4 euros), avec un plafond journalier fixé à 4 euros par jour et par transporteur pour un même patient, et un plafond annuel fixé à 50 euros (toutes franchises médicales confondues).

Cette franchise ne s'applique pas aux :

- Enfants et jeunes de moins de 18 ans ;
- Femmes enceintes (du 6ème mois de grossesse au 12ème jour après l'accouchement) ;
- Bénéficiaire de la CMU complémentaire ou de l'aide médicale de l'Etat et des soins urgents.

Si l'assuré a réglé ses frais de transport, la franchise médicale sera déduite directement du montant remboursé.

En cas de tiers-payant, si l'assuré bénéficie de la dispense d'avance des frais, la franchise médicale sera déduite ultérieurement lors d'un prochain remboursement quel qu'il soit (consultation médicale, soin, examen,…) pour l'assuré ou l'un de ses ayants droit, examen,…) pour l'assuré ou l'un de ses ayants droit, ou d'un prochain versement de prestations en espèces quel qu'il soit (indemnités journalières, pension d'invalidité, rente AT/MP, capital décès…).

Les conditions de remboursement

Une prescription médicale est nécessaire

Elle doit indiquer le moyen de transport le moins onéreux et le plus adapté à l'état de santé de la personne. En cas d'urgence, la prescription médicale peut être établie à postériori. Si la personne est convoquée à un contrôle, la convocation tient lieu de prescription.

L'accord préalable du service médical de la CPAM est, sauf urgence, attesté par le médecin prescripteur, obligatoirement demandé dans les cas suivants :

- Les transports de longue distance (plus de 150 km aller) ;
- Les transports en série (au moins 4 transports de plus de 50 km aller, sur une période de deux mois, au titre d'un même traitement) ;
- Les transports en avion ou bateau de ligne régulière.

A savoir ! L'absence de réponse de la CPAM dans un délai de 15 jours à compter de l'expédition de la demande vaut accord préalable. En cas de refus et uniquement dans ce cas, la CPAM adressera à l'assuré un courrier de notification, avec indication des voies de recours.

Le transport doit s'effectuer vers la structure de soins la plus proche.

Important ! Les cas de remboursement sont limités aux situations précitées. En dehors de ces situations, les transports ne sont pas du tout pris en charge par l'Assurance maladie, même s'ils sont prescrits par un médecin.

Les démarches à effectuer

Afin de bénéficier du remboursement des frais de transport, l'assuré doit adresser à la CPAM de son lieu de résidence :

- La prescription médicale (ou la convocation à l'examen médical) ;
- L'accord préalable du service médical de la CPAM ;
- La facture délivrée par le transporteur ou, en cas de transport individuel ou en commun, le formulaire S3140 « Etat de frais – transport(s) pour motif médical en voiture particulière, taxi, transport en commun » (disponible sur ameli.fr).

A savoir ! En cas de dispense d'avance de frais (tiers-payant), le transporteur est directement payé par la CPAM, ces démarches ne sont alors pas nécessaires.

Les indemnités annexes aux frais de transport

Une indemnité compensatrice de perte de salaire peut être versée à l'assuré, dans certaines conditions (exemple : arrêt de travail), par la CPAM. Cette indemnité est également due, dans les mêmes conditions, si l'assuré accompagne une personne malade, laquelle en raison de son état de santé ou de son jeune âge ne peut se déplacer seule (aucun lien de parenté n'est exigé).

Des prestations supplémentaires peuvent également être servies par la CPAM dans le cadre de son action sanitaire et sociale.

Conseil ! Se renseigner auprès de sa CPAM ou sur ameli.fr

Les différents moyens de transport possibles

Les ambulances, lorsque l'état de l'assuré ou celui de son ayant droit nécessite :

- Un transport en position allongée ou semi-assise ;
- Une surveillance par une personne qualifiée ou d'administration d'oxygène ;
- Un brancardage ou un portage ;
- Un transport dans des conditions d'aspetie.

Les transports assis professionnalisés (véhicule sanitaire léger (VSL), taxi conventionné), lorsque l'état de l'assuré ou celui de son ayant droit :

- Nécessite une aide technique (béquille, déambulateur…) pour se déplacer ;
- Nécessite l'aide d'une tierce personne pour se déplacer ou pour des formalités à accomplir ;
- Nécessite le respect des règles d'hygiène ;
- Ou présente des risques d'effets secondaires pendant le transport.

A savoir ! Lorsque le médecin prescrit un transport assis professionnalisé, c'est à l'assuré de choisir d'utiliser soit un taxi conventionné, soit un VSL.

Important ! Seuls les frais de transport effectué par un taxi conventionné, c'est-à-dire ayant conclu une convention avec la CPAM, peuvent faire l'objet d'un remboursement.

La liste de ces taxis est disponible sur ameli.fr ou auprès de la CPAM.

Les transports individuels ou transports en commun (terrestres, l'avion ou le bateau de ligne régulière), lorsque l'état de l'assuré autorise la prescription mais ne justifie pas le transport par ambulance ni un transport assis professionnalisé. Il s'agit de situations dans lesquelles l'assuré peut se déplacer par ses propres moyens, sans assistance particulière, seul ou en étant accompagné par une personne de son entourage.

A savoir ! La prescription médicale d'un moyen de transport individuel ou d'un transport en commun au titre d'une affection de longue durée n'est pas prise en charge par l'Assurance maladie lorsque l'assuré ne présente ni déficiences ni incapacités.

Pour en savoir plus :

- Site de la CFTC : www.cftc.fr
- Site de l'administration française : www.service-public.fr
- Site de l'Assurance maladie : www.ameli.fr

Source : Publication confédérale CFTC

Faites le bon choix…

Essence, Diesel, Hybride, Électrique, pour quel usage ?

Moteur diesel

Pour des trajets routiers d'au moins 10 à 15 km. Un diesel s'encrasse en ville, à bas régime, et supporte mal les petits parcours répétés, faute de chauffer assez longtemps pour autonettoyer son filtre à particules. Avec à la clé, un risque de panne ou de crasse. Mais pour les gros kilométrages parcourus hors agglomération, il reste le meilleur à tout point de vue.

Écologie

Le diesel émet moins de CO_2, principal responsable du réchauffement climatique. En revanche, ses dioxydes d'azote agressent les poumons, de même que les particules que ne filtrent pas encore les petits diesels. La norme Euro 6 qui s'appliquera à tout nouveau modèle en septembre et à toute voiture neuve un an plus tard réduira beaucoup ces rejets ; à condition que les systèmes de dépollution s'avèrent fiables.

Économie

Il faut parcourir 20.000 km/an au minimum pour amortir le surcoût à l'achat, à l'entretien et à l'assurance. Et plus encore, en cas de pépin, plus fréquent sur un diesel, et toujours plus si le gazole est surtaxé. Dans cette hypothèse, il y a un risque de forte décote à la revente.

Moteur à essence

Il s'adapte à tout type d'utilisation. Ce moteur est plus silencieux et souple en ville qu'un diesel, mais plus bruyant et moins nerveux sur route. Il supporte aussi mieux qu'un diesel les grands froids et les immobilisations prolongées.

Écologie

A froid, lors de petits trajets, le moteur à essence rejette monoxyde de carbone et benzène. Mais après deux ou trois kilomètres, il est quasi inoffensif pour nos poumons grâce au catalyseur. Il l'est moins pour la planète à cause de sa consommation – et donc de ses émissions de CO_2 – supérieures de 15 à 20 % au diesel. Toutefois, la nouvelle génération de petits moteurs (généralement à 3 cylindres) essence à turbo et injection directe réduit l'écart de consommation, mais avec un gros défaut : les mêmes polluants que le diesel (oxydes de carbone…).

Économie

Moins cher, moins coûteux à entretenir et à assurer, le moteur essence est le meilleur choix pour qui parcourt moins de 10.000 km par an. S'il tolère bien les bouchons et les petits trajets à froid, il augmente toutefois dans ces conditions sa consommation de 20 à 30 %. Avec le regain des motorisations essence, la revente n'est plus un problème.

Moteur hybride

Sa transmission automatique est agréable et son mode de fonctionnement incite à une conduite tranquille. Un bémol pour les hybrides essence qui, en montagne, « moulinent » bruyamment à la montée, comme sur autoroute pour tenir le 130 km/h. Avantage des hybrides diesels : leur moteur électrique sur les roues arrières en fait des 4x4 en cas de faible adhérence.

Écologie

Hormis à froid, l'hybride essence réduit sa pollution à presque rien grâce au renfort du moteur électrique lors de la phase d'accélération, la plus polluante. En revanche, l'hybride diesel rejette des dioxydes d'azote et quelques particules, mais moins, toutefois, qu'un diesel classique. Tous deux émettent bien moins de CO_2 que leurs homologues conventionnels, sauf sur autoroute où l'électrique intervient peu.

Économie

Le surcoût à l'achat s'amortit en 15.000 à 25.000 km. Attention, la prime d'Etat gomme presque la différence de prix par rapport au diesel, mais les hybrides restent plus chers que des modèles essence. Fiabilité démontrée et coût d'entretien moins élevé que pour les véhicules classiques. Revente aisée et faible décote.

Moteur électrique

L'utilisation doit être régulière car les batteries supportent mal l'inactivité et leur location représente un coût financier, même quand le véhicule ne circule pas. Les parcours doivent être courts, faute d'autonomie : de 120 à 180 km au maximum. Une seconde voiture est donc nécessaire pour les longs trajets, de même qu'un garage équipé d'une prise électrique.

Écologie

Il n'émet aucun polluant, à condition que son électricité ne sorte pas d'une centrale à gaz, à fioul ou, pire, à charbon. C'est le cas en France. Les batteries sont désormais recyclables à plus de 90 %.

Économie

Les modèles vendus avec batterie nécessitent des années de (gros) roulage pour amortir leur tarif très élevé. Mieux vaut opter pour un modèle avec batterie en location. Quel que soit le forfait kilométrique choisi (de 5000 à 20000 km/an) et en comptant le coût de l'électricité (2 € pour 100 km), le loyer est plus économique que des pleins d'essence ou de gazole. L'entretien coûte moitié moins cher et l'assureur offre souvent un rabais. Reste à dépenser de 800 à 1500 € pour un chargeur mural, quasi obligatoire pour la sécurité électrique. Décote à la revente encore inconnue.

Moteur essence-GPL

Il offre le même agrément – silence, souplesse, douceur – qu'un véhicule essence pour le budget carburant d'un diesel, à condition d'avoir une station GPL sur son trajet. Elles sont rares hors autoroute, mais le réservoir d'essence met à l'abri de la panne. Le plein requiert un peu d'habitude et ne permet pas de parcourir plus de 300 à 400 km. Côté sécurité, le réservoir rond qui prend la place de la roue de secours ne présente plus aucun risque d'explosion.

Écologie

C'est le moteur thermique le plus propre, de loin. A froid, la combustion du GPL dégage très peu de polluants nocifs, et aucun à chaud. Le GPL émet un peu moins de CO_2 que l'essence mais plus que le gazole. Surtout, ce gaz est un rebut de raffinerie qu'il vaut mieux brûler dans un moteur qu'au bout d'une torchère.

Économie

A 0,90 € le litre mais avec une consommation supérieure de 20 % au mode essence, le GPL rivalise avec le diesel et impose lui aussi de rouler assez pour amortir le surcoût à l'achat, mais le budget entretien est moindre et la fiabilité bien meilleure.

Peu de choix de modèles, long délai de revente mais décote normale.

Source : Notre Temps juin 2014

Bonne route à vous tous !

Forum annuel CFTC de la Branche Pharma

Le forum annuel de la pharma s'est réuni, comme chaque année, à la charnière du printemps et de l'été, du 2 au 4 juin 2014, à Sète pour 3 journées de travaux passionnants. Depuis que sous l'impulsion du Conseil de Secteur, et des Présidents des 3 Syndicats de la Branche, il a été décidé d'élargir le format de ce Forum à l'ensemble des Syndicats de la Branche, nous connaissons un succès grandissant par le nombre de participants, la variété des métiers représentés et la qualité des intervenants.

Une des caractéristiques de la Branche Pharma tient dans la grande variété d'entreprises qui la compose, depuis l'entreprise unipersonnelle, jusqu'aux grands groupes tels que Pierre-Fabre, Sanofi ou Novartis. Entre les deux existe une myriade de PME, au sein desquelles les conditions d'emploi, de travail et de respect des salariés peuvent varier considérablement.

Pascal Frémont et Nicolas Perducat, respectivement Animateur de Branche, et Animateur de Branche Adjoint, ont dressé le bilan de l'année écoulée. Globalement, ce bilan est très positif, nos équipes ont été très présentes sur toutes les instances dans lesquelles il nous est donné de siéger. Par une spécialisation de nos équipes de négociation et de pilotage des comités de suivi, nous avons gagné en crédibilité et capacité d'influence tant auprès de nos pairs représentants des autres syndicats, qu'auprès de la chambre patronale. Nous sommes aujourd'hui dans un cercle vertueux, avec une amélioration croissante de nos résultats électoraux d'une part, de notre capacité d'influence au sein des entreprises ainsi que dans les instances externes aux entreprises d'autre part ; ces 2 axes de progrès se nourrissant respectivement à n'en pas douter.

Yves Assorin, Président du Syndicat National CFTC des Entreprises du Médicament, et Eric Alesanco, Secrétaire Général, nous ont ensuite rappelé les enjeux du droit syndical dans les entreprises, en donnant de nombreux leviers de négociation pour les accords afférents. Ils ont aussi partagé la vision globale qu'ils ont des accords existants ou en cours de négociation, grâce aux remontées d'informations ou questions qu'ils reçoivent de nos adhérents des entreprises du secteur.

Le cabinet Syndex nous a ensuite présenté tous les leviers possibles par le bon usage des IRP, Délégués du Personnel, CE, et CCE. Cette présentation a mis en perspective l'évolution de leurs rôles respectifs dans l'application de la nouvelle Loi de Sécurisation de l'Emploi.

Francis Orosco, Président fédéral CMTE, et Pierre Rubeck Président du Secteur Chimie, sont venus assister à nos travaux. Ils en ont profité pour féliciter les équipes de la Pharma, en les remerciant pour leur contribution significative à notre représentativité nationale. Cette représentativité nous permet de porter toujours plus haut nos valeurs de force de proposition, dans un esprit de dialogue ouvert et non doctrinaire. Enfin, Francis et Pierre ont présenté les perspectives et enjeux de l'année à venir, avec notamment les problèmes rencontrés dans le fonctionnement du CSIS (Conseil Stratégique des Industries de Santé), avec la sortie temporaire du LEEM, et la mise en place fastidieuse des groupes de travail.

Maître Martelli, avocat au barreau de Montpellier, nous a présenté les premiers constats que l'on peut faire sur la mise en œuvre de la Loi de Sécurisation de l'Emploi, issue de l'ANI 2013. Pour les avocats en droit social, l'enjeu est important car ils doivent développer une nouvelle expertise en Droit Administratif, compte tenu de l'importance prise par les Tribunaux Administratifs dans le règlement des litiges. Le rôle du CHSCT fût aussi mis en avant par sa capacité à saisir le Tribunal de Grande Instance, permettant ainsi l'examen de certaines situations avec des délais mieux maîtrisés. Le rôle accru des Inspecteurs du Travail a aussi été développé, avec une forte interrogation sur la capacité des DIRRECTE à tenir des délais raisonnables dans l'étude des dossiers.

Après une introduction de Pierre Rubeck sur l'évolution du support juridique fourni par la Fédération, le cabinet SOLUTIA en la personne de Mr Blanc nous a présenté le dispositif mis en place, avec des exemples concrets, notamment en matière de jurisprudence et affaires en cours.

C'est ensuite le cabinet SECAFI qui nous a fait une présentation très factuelle et documentée sur l'articulation du rôle des CE et CHSCT dans le contexte de la loi de Sécurisation de l'Emploi.

Une fois de plus, la qualité des intervenants, de leurs présentations, et le dynamisme des échanges avec les participants ont fait le succès de ce forum annuel désormais incontournable. Un grand Merci aux intervenants qui sont tous intervenus gracieusement, sans parti pris et avec beaucoup d'objectivité dans leurs propos.

Nous espérons que nos adhérents répondront à nouveau présent pour le Forum 2015, comme l'ont déjà fait la plupart des intervenants que nous avons sollicités. N'hésitez pas à vous rapprocher de vos DS, Secrétaires Généraux, Présidents de Syndicats, et Animateurs de Branche pour toute information relative aux modalités d'inscription et conditions de prise en charge.

Pascal FREMONT
Animateur de la Branche Pharma

Nicolas PERDUCAT
Animateur de Branche adjoint

La vie d'une Branche
La CFTC sur tous les fronts dans la Branche UNION

Depuis février 2012, une nouvelle équipe a repris activement l'animation de la branche UNION, adossée à la convention collective de « Fabrication et commerce des produits à usage pharmaceutique, parapharmaceutique et vétérinaire » (IDCC 1555).

Cette branche (proche de la répartition pharmaceutique et de l'industrie pharmaceutique) regroupe quelques 600 entreprises, essentiellement des PME/PMI pour un total d'environ 20 000 salariés et un chiffre d'affaire annuel estimé à plus de 3,5 milliards d'euros.

La branche UNION regroupe 4 syndicats patronaux (ANSVADM, FACOPHAR, SIDIV et SIMV) et 5 syndicats de salariés (CFDT, CGT, CFE-CGC, CFTC et FO) La CFTC, avec ses 10,52%, y est tout à fait représentative.

Depuis le début de l'année 2012, 17 réunions paritaires ont permis de réaliser des avancées très significatives dans le dialogue social.

Des accords ont été signés dans les domaines de la santé au travail et de la prévention de la pénibilité, de l'égalité professionnelle, du contrat de génération ou encore des minimas conventionnels.

D'importants chantiers ont également débuté avec la mise en place d'un observatoire des métiers et d'une commission technique de révision de la convention collective.

L'équipe de négociation de la CFTC a pris une part très active dans chacune de ces réalisations et a œuvré avec comme objectif de porter haut les couleurs de la CFTC et défendre au mieux les intérêts des salariés de la branche.

Aujourd'hui, l'actualité sociale reste très chargée et les négociations devraient permettre également d'aboutir bientôt à des accords satisfaisants sur la formation professionnelle, sur les travailleurs handicapés et encore sur le financement du dialogue social.

Il reste cependant beaucoup à faire, tant dans le suivi de la validation des accords d'entreprises que dans le maintien du régime de prévoyance ou encore de l'examen de l'emploi dans les industries de santé.

Avec pas moins d'une trentaine de réunions par an, la délégation CFTC est sur tous les fronts du dialogue social.

Plus que jamais, elle fait appel à la bonne volonté de celles et ceux qui voudraient rejoindre l'équipe de négociation.

François BAUT
Animateur de branche

Formation fédérale à Forbach

Une formation fédérale, animée par Maurice STELLA, a été organisée dans le Bassin Houiller de Lorraine à Forbach, du 25 au 27 juin 2014, sur le thème du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

Les sessionnaires ont assisté avec intérêt à cette formation de base sur le fonctionnement du CHSCT et le rôle des délégués du personnel qui assument les missions en matière de sécurité et de santé au travail.

C'est Joseph MUNICH, responsable formation adjoint, qui a encadré ces trois journées riches en enseignements et conviviales dans un cadre agréable.

M.U.

Le 49ème Congrès régional des Mineurs de Lorraine

C'est le jeudi 15 mai 2014 à Carling qu'a eu lieu le 49ème Congrès régional du Syndicat CFTC de la Profession Minière et Assimilés de la Région Lorraine. La tenue de ce Congrès s'est faite conjointement avec le Syndicat CFTC du Personnel CARMI Est, qui a renouvelé ses instances en Assemblée générale.

Raphaël MARGHERITA, Président du Syndicat des Mineurs, accompagné de Chantal BOURG, Présidente du Syndicat du Personnel CARMI Est, prononce le mot de bienvenue devant une assemblée venue en nombre.

Un grand merci également aux invités, M. Jean-Pierre BIES, 1er adjoint au Maire de Carling ; Francis OROSCO, Président de la Fédération CMTE ; Olivier PAULET, Secrétaire général de la Fédération CMTE ; Gilbert LECHARDEUR, Président du Secteur Mines et du Syndicat du Nord/Pas-de-Calais, accompagné d'une délégation ; les Etam de Lorraine Francis TISER, Président, et Maurice STELLA ; ainsi que Serge BRETTAR, Président d'Honneur du Syndicat. Les remerciements vont également aux sponsors qui ont contribué à ce Congrès : Serge KUNTZ pour UNIAS-SUR-UNIGEST, le Crédit Mutuel et le CIC.

Raphaël MARGHERITA rend hommage aux militants qui ont œuvré à l'organisation de cette journée afin qu'elle se déroule dans les meilleures conditions, ainsi qu'à leur travail bénévole quotidien dans le cadre des permanences tenues au Syndicat.

Il rend également hommage à Robert MOURER, Président d'honneur et figure charismatique du Syndicat des Mineurs, qui n'a pas pu être présent, à son grand regret, car sa santé ne le lui permet pas.

Une minute de silence est observée en hommage à nos adhérents et militants disparus depuis notre dernier Congrès de 2010 et plus particulièrement pour René MOHR, Président d'Honneur du Syndicat. Les mineurs de Lorraine témoignent de leur solidarité avec la Turquie durement éprouvée lors de la catastrophe minière de Soma, qui a fait plusieurs centaines de victimes.

Ce Congrès se tient dans un contexte social particulièrement difficile. La dernière mine a fermé il y a dix ans et le combat pour préserver les droits et les acquis continue de plus belle. Les militants et responsables CFTC sont sur le terrain des négociations sans relâche et oeuvrent avec dévouement et acharnement en coordination avec la Fédération et la Confédération.

Le Président Raphaël MARGHERITA émet le vœu « *que ce 49ème congrès soit un lieu d'échange de points de vue positifs, constructifs et tournés vers l'avenir, qu'il soit placé sous le signe de l'amitié, de la solidarité, du débat d'idées pour construire une CFTC forte, unie et la plus efficace possible. Le Syndicat des Mineurs a toujours su relever les défis et c'est ensemble que nous réussirons.* »

Chantal BOURG, pour sa part, remercie le Syndicat des Mineurs pour son accueil au sein de ce Congrès, ce qui démontre bien que la CFTC est une grande famille solidaire et unie. Merci à tous les militants et militantes du syndicat CARMI Est qui oeuvrent tant par leur présence que par leur investissement, ainsi qu'aux mineurs pour leur présence et leur soutien dans toutes les manifestations organisées pour la défense du Régime minier. Elle se retire avec les membres du Syndicat du Personnel CARMI Est pour tenir l'Assemblée générale dans une salle annexe dès le début des travaux.

Avant d'ouvrir le Congrès, Raphaël MARGHERITA donne la parole à M. Jean-Pierre BIES, 1er adjoint au Maire de Carling. Celui-ci remercie la CFTC Mineurs d'avoir choisi Carling pour son 49ème Congrès et refait un rapide historique de l'activité industrielle et minière de la région de Carling.

Le Congrès extraordinaire débute par la présentation des statuts modifiés conformément aux décisions confédérales, notamment la durée du mandat qui passe de 3 à 4 ans, et celles imposées par le Gouvernement concernant la transparence financière. Ces statuts et le règlement intérieur modifiés ont été adoptés par le Conseil syndical et validés par la Fédération. Ils sont adoptés à l'unanimité par le Congrès.

Le Congrès ordinaire débute par la présentation du rapport d'activité et d'orientation par le Secrétaire général, Eric GROH. Une activité que l'on pourrait croire réduite depuis la fermeture des mines, mais qui, bien au contraire, s'accroît face aux nombreuses attaques des gouvernements successifs contre le Régime minier et les droits et acquis de la profession minière.

En effet, d'après nos politiques, le Régime minier devait suivre le même chemin que les Charbonnages, c'est-à-dire « la fermeture » et son transfert au Régime général. Le rapport BUR devait sonner le glas du Régime avec le décret de « mise à mort 30 août 2011 » et sa fin programmée au 31 décembre 2013. Mais c'était sans compter avec la ténacité des syndicats et surtout de la CFTC qui a su intervenir et mobiliser ses troupes lors de nombreuses manifestations aux Ministères, à la CAN et à la CARMI Est.

Bien sûr, rien n'est gagné mais de nombreux points positifs en sont tout de même ressortis :

- Une enveloppe financière pour compenser le 2.2b
- Des garanties pour l'emploi des personnels du régime
- L'abrogation de l'article 80 du décret du 30 août 2011
- Les droits des anciens mineurs maintenus jusqu'au dernier ayant droit
- Réflexion sur la politique vacances en concertation avec l'ANGDM suite à son transfert au 1er janvier 2013
- L'évolution de l'offre de soins dans une logique des territoires en fonction des besoins de la population

Des discussions sont toujours en cours avec la CAN, notamment sur le transfert de l'assurantiel vers le Régime général.

En ce qui concerne l'ANGDM, celle-ci s'est vu confier par les Tutelles la gestion du 2.2b, le remboursement des cures, l'ASS et la politique vacances.

On notera que depuis le 1er janvier 2014, l'ANGDM, en reprenant la politique vacances de la CAN, a porté un nouveau coup bas aux mineurs en fermant le centre de vacances de MENTON. A la demande des syndicats, 5 nouvelles destinations ont été mises en place afin de compenser cette perte et de tenir compte du vieillissement de la population par des vacances de proximité.

Au niveau local, la CFTC siège dans les commissions de l'ASS et du FNAS et soutient les demandes de ses adhérents pour l'obtention d'aides.

Un autre point important dans la vie du syndicat concerne les logements, domaine dans lequel la CFTC intervient auprès des bailleurs pour soutenir les candidatures et demandes diverses de nos adhérents. Elle fait le lien entre les bailleurs et les ayants droit et continuera à œuvrer afin de garantir à la population minière le confort et un cadre de vie agréable.

Le syndicat a mis en place un GIR (Groupement d'Intervention Rapide) afin d'être en capacité de mobiliser rapidement des militants en cas d'opération coup de poing ou lors de manifestations.

Le rapport d'activité très fourni et clair, présenté par le Secrétaire général, reflète bien cette activité et la nécessaire présence de la CFTC dans tous les domaines cruciaux, afin d'assurer la pérennité des acquis de la corporation minière.

L'ordre du jour se poursuit par la présentation des comptes par le Trésorier Kurt SCHIRLE.

Il faut savoir que la loi du 20 août 2008, portant rénovation de la démocratie sociale et réformes du temps de travail, a introduit la transparence financière parmi les critères déterminant la représentativité des syndicats. Dès 2012 le syndicat a eu l'obligation de publier ses comptes pour l'exercice 2011, pour ce faire et se mettre en conformité, le syndicat a fait appel à un cabinet comptable afin d'obtenir la certification de ses comptes. Ceux-ci sont consultables sur le site de la Fédération. Le Trésorier a fait une présentation détaillée des exercices 2011-2012 et 2013 par vidéo projection. Les graphiques et chiffres ont pu donner un aperçu complet du fonctionnement financier du syndicat et de l'évolution du nombre d'adhérents. Les vérificateurs aux comptes du syndicat font régulièrement des contrôles de la comptabilité et en rendent compte au conseil, tout comme au congrès. Ils attestent de la bonne tenue des comptes pour les années 2011-2012 et 2013. Une transparence totale est respectée. Le Congrès à l'unanimité donne quitus au Trésorier.

Les vérificateurs aux comptes pour le mandat à venir sont Alice ULTSCH, Jean-Yves GANSTER et Raymond ZIBELLI. Des remerciements vont à Lambert FABICK, qui a assumé cette fonction pendant de nombreuses années et qui n'a pas souhaité être reconduit.

Raphaël MARGHERITA fait l'énoncé des candidats au conseil :

Carlo DI LORENZO, Patrick FLICK, Eric GROH, Abdelhamid HASSED, Raphaël MARGHERITA, Gilbert NIMESKERN, Eugène OGRABEK, Samuel OESCH, Gérard REGINE, Kurt SCHIRLE, Christophe TOUSCH, Jean François ZYWICKI.

Es qualité avec voix consultative :

Bernard BASTIAN, Jean CRESPOLINI, Claude GUERIN.

Le Président sortant remercie avec émotion tous ceux qui lui ont accordé leur confiance et propose une pause pendant que le nouveau conseil se retire pour mettre en place le bureau.

Le Bureau issu du 49ème Congrès :

Kurt SCHIRLE : Président
Eric GROH : Secrétaire général
Raphaël MARGHERITA : Trésorier
Patrick FLICK : vice-Président
Gilbert NIMESKERN : Secrétaire général adjoint
Jean François ZYWICKI : Trésorier adjoint

Kurt SCHIRLE, le Président nouvellement élu, après avoir présenté la nouvelle équipe, remercie et met à l'honneur son prédécesseur et tous ceux qui ont œuvré pour le syndicat des mineurs. Il prononce un discours ému et donne une impulsion pour la continuité dans l'efficacité avec une équipe solidaire sur laquelle il peut compter et sur laquelle nous pouvons tous compter dans les combats présents et à venir.

Chantal BOURG présente le Bureau et le Conseil du Syndicat du Personnel CARMI Est et adresse tous ses remerciements aux militants et militantes, composant une équipe soudée, qui ont travaillé à ses côtés et poursuivront le combat avec elle.

Chantal BOURG : Présidente
José LORENZON : Secrétaire général
Bénédicte D'AFFARA : Trésorière
Claudia SEIFERT : vice-Présidente
Martine HASER : Secrétaire générale adjointe
Monique DUDOT : Trésorière adjointe

Membres du Conseil : Causette PAOLILLO, Nadine PECHEUR, Marie-Christine SCHORR, Marie CASA, Bénédicte HASER, Pascal MONNET, Géraldine MENIS, Nathalie PHILIPPE, Aurélie SCHWERER et pour les retraités Roland BRAUSCH.

Parole aux invités

Serge BRETTAR, Président d'Honneur, félicite la nouvelle équipe et se souvient de toutes ces années et des combats menés avec force pour obtenir le pacte charbonnier. La réindustrialisation du bassin houiller, qui devait aller de pair avec le pacte, n'a par contre pas été une réussite ; on constate un taux de chômage important dans la région et une précarisation en forte croissance tant des jeunes que des retraités. Il fait le lien avec les élections européennes du 25 mai. L'Europe fonctionne selon un modèle libéral de mise en concurrence sauvage des systèmes de production et des statuts sociaux. La banque centrale européenne doit intégrer le soutien à la croissance et à l'emploi. La CFTC prône depuis des années un retour de la politique industrielle au niveau européen. Elle ne veut pas d'une Europe du dumping social mais d'une Europe créatrice d'emplois par des grands travaux, l'investissement social et le développement durable. Serge BRETTAR porte le message de la CFTC pour la construction d'une Europe sociale qui doit être la priorité des priorités. « L'économie doit être au service de l'homme et non l'homme au service de l'économie ».

Francis TISER, Président des ETAM CFTC, dit sa joie d'être présent et de voir élu à la présidence du Syndicat des Mineurs, Kurt SCHIRLE, un camarade de travail du puits de La Houve. Il n'oublie pas ceux qui l'ont accueilli dans la famille CFTC en faisant de lui un adhérent puis un militant. Il met en avant l'importance d'assister les petites entreprises pour garantir un travail à nos enfants et petits-enfants, afin qu'ils puissent se construire un avenir. Il faut se serrer les coudes et conserver cet « esprit de famille » qui est propre à la CFTC.

Gilbert LECHARDEUR, Président du Secteur Mines, est heureux de se retrouver en Lorraine avec laquelle la CFTC du Nord/Pas-de-Calais a toujours partagé une proximité syndicale et amicale à travers des décennies d'un travail commun dans l'intérêt des mineurs. Il félicité la nouvelle équipe et l'investissement d'Eric, Raphaël et Kurt pour la défense des intérêts des mineurs dans les instances nationales CAN et ANGDM où ils siègent. Il rend également un hommage appuyé à Robert MOURER pour le travail accompli pour la CFTC dans les mines avec courage, abnégation et ténacité.

Olivier PAULET, Secrétaire général de la Fédération CFTC-CMTE, félicite les nouveaux élus et remercie le syndicat des mineurs pour son invitation à ce Congrès. Comme Serge BRETTAR, il reprend le thème de l'Europe, cette Europe qui a permis par le passé, avec des projets communs, de faire un certain nombre de choses, dont la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) à laquelle il faudrait donner un nouveau souffle pour remettre en place de la croissance, mutualiser, faire des choses en commun et redonner un sens à cette Europe comme l'ont fait nos anciens. Il cite Stéphane HESSEL, illustre résistant, pour les 70 ans du Conseil National de la Résistance « créer c'est résister, résister c'est créer » ; ce message d'espoir correspond à la CFTC, présente à l'époque et partie prenante de la reconstruction d'après-guerre, et nous fera avancer demain. La CFTC doit être force de proposition pour aider les générations futures.

Francis OROSCO, Président de la Fédération CFTC-CMTE, heureux d'être présent à ce 49ème Congrès, remercie chaleureusement les mineurs de Lorraine de l'avoir invité. Il réaffirme l'attachement de la Fédération à la profession minière ainsi qu'à ses représentants qu'il félicite pour l'excellent travail fourni au quotidien au côté de la Fédération pour la défense des intérêts des adhérents, des salariés et des retraités. Il fait le constat que malgré la fermeture des mines, l'activité syndicale ne s'est pas éteinte et ne fait que de s'accroître au fil des années.

La Fédération se veut être au plus près de ses adhérents, le dossier du Régime minier est une priorité pour elle, car il ne faut pas oublier que les mineurs ont largement contribué à redresser la France. La Fédération est solidaire de toute la corporation minière et apporte tout son soutien à la Turquie durement éprouvée ces derniers jours. Mais d'autres gros dossiers sont en cours, comme ALSTOM. La France est en train de perdre des fleurons de son industrie et la CFTC ne peut l'accepter.

Francis OROSCO rappelle les différents supports de communication de la Fédération qui sont LA COMETE, la Météo sociale et le site internet.

Pour conclure, il félicite les nouveaux élus, tant du Syndicat des Mineurs que du Syndicat du Personnel CARMI Est et réitère le soutien de la Fédération.

Le Président nouvellement élu, Kurt SCHIRLE, conclut ce 49ème Congrès et invite l'assemblée à un repas amical, en espérant se retrouver aussi nombreux pour le 50ème dans quatre ans !

Martine ULTSCH

L'équipe CFTC Melting Sport :

La CMTE dans la course

Depuis Le Havre jusqu'à Morzine-Avoriaz en passant par Pantin, la CFTC-CMTE se lance dans l'aventure du RAID GDF SUEZ.

Tout a commencé au Havre, un soir d'octobre 2013, à l'occasion d'un séminaire organisé par Noël YVON sur la coordination GDF SUEZ.

Après une harassante journée de travail, nous sommes partis refaire le monde autour d'un verre. L'air iodé aidant, à moins que ce ne soit la bière, les idées fusaient : Comment faire fructifier ce travail de coordination ? Comment développer la CFTC ? Comment être au plus près des salariés, notamment les plus jeunes ? Comment faire évoluer leur image du syndicalisme ? Comment créer le buzz autour de la CFTC ? La réponse est apparue comme une évidence : Le RAID GDF SUEZ.

Pour lancer un tel projet, fallait-il encore que cette évidence soit partagée ! Olivier PAULET, notre Secrétaire Général, trouva l'idée séduisante. Forts de ce partage, et remontés à bloc, il n'y avait plus qu'à !

Mais c'était loin d'être gagné ! Il a fallu passer plusieurs obstacles avant de pouvoir aller à Morzine-Avoriaz en septembre 2014, lieu où se déroulera le RAID GDF SUEZ.

Pour commencer, obtenir l'autorisation de la Direction qu'une équipe CFTC puisse y participer en son nom. Première bonne nouvelle, nous avons obtenu, et sans négociation, le feu vert.

La deuxième étape était d'obtenir le budget idoine. Ce fût la seule vraie difficulté de ce projet. En effet, même avec des partenaires privés, il semblait impossible de réunir tous les financements.

Mais pour une fois, PERFORM 2015 aura eu un effet positif !

En effet, pour ne pas décourager les participations des directions à qui le Groupe demande énormément de sacrifices financiers, souvent sur le dos des salariés d'ailleurs, la Direction a décidé de prendre à sa charge une partie des frais d'inscription. Effet immédiat : le budget s'en trouva divisé par deux.

Il ne restait plus qu'à convaincre les différents partenaires…

Tout se joua à Pantin, au siège de la Fédération CFTC-CMTE. L'engagement du Secteur Énergie comme principal acteur de ce projet fut validé lors d'un conseil, sous l'égide de la Fédération.

Mais sans participant, pas d'équipe ! Quels sont les fous furieux qui accepteraient de se lancer dans un tel défi sportif ?

Autour d'un noyau CMTE, une équipe Groupe apparaissait comme une évidence, coordination oblige. La fédération BATIMAT apporta bien volontiers sa contribution.

Il faut l'avouer, il n'a pas fallu beaucoup d'arguments pour motiver les futurs participants et constituer l'équipe. C'est ainsi que Martine, Valérie, Myriam, Sandrine, Jean-Michel, Franck, Dominique, Laurent, Hugues et Arnauld défendront nos couleurs du 24 au 28 septembre sous le nom de « CFTC melting sport » (en référence au melting pot).

C'est une formidable aventure humaine que les bleus de la CFTC s'apprêtent à vivre.

Nous allons partager ce moment avec plus de 2000 salariés du Groupe.

Etre proche d'eux, c'est notre mission, dans les moments difficiles mais aussi dans des moments plus détendus comme celui-ci. Et nous n'allons pas nous priver de porter haut en couleurs les valeurs de notre syndicat, soyez-en certains.

Dans les prochaines semaines, vous aurez l'occasion de suivre cette aventure via le site internet de la CMTE et nous comptons également sur vous pour envoyer des messages de soutien dès le 1er septembre sur le site du RAID.

Vous trouverez toutes les informations sur www.cftc-cmte.fr.

L'équipe CFTC melting sport

Les coureurs :

- Sandrine CHATRE – GRT gaz
- Jean-Michel LAFOURCADE – GDF SUEZ SA – BEE
- Dominique CHANAS – INEO
- Arnauld PRIGENT – GDF SUEZ SA – Siège

Les éclaireurs :

- Myriam MENIRI – AXIMA Concept
- Hugues JURADO - GDF SUEZ SA – Siège
- Laurent GALIEGUE - GDF SUEZ SA – Siège

Les supporters :

- Valérie BLU – GDF SUEZ SA – Siège
- Franck LECLERCQ – GDF SUEZ SA – BEE

A très bientôt pour la suite des aventures…

Arnauld PRIGENT

DSC GDF-SUEZ SA

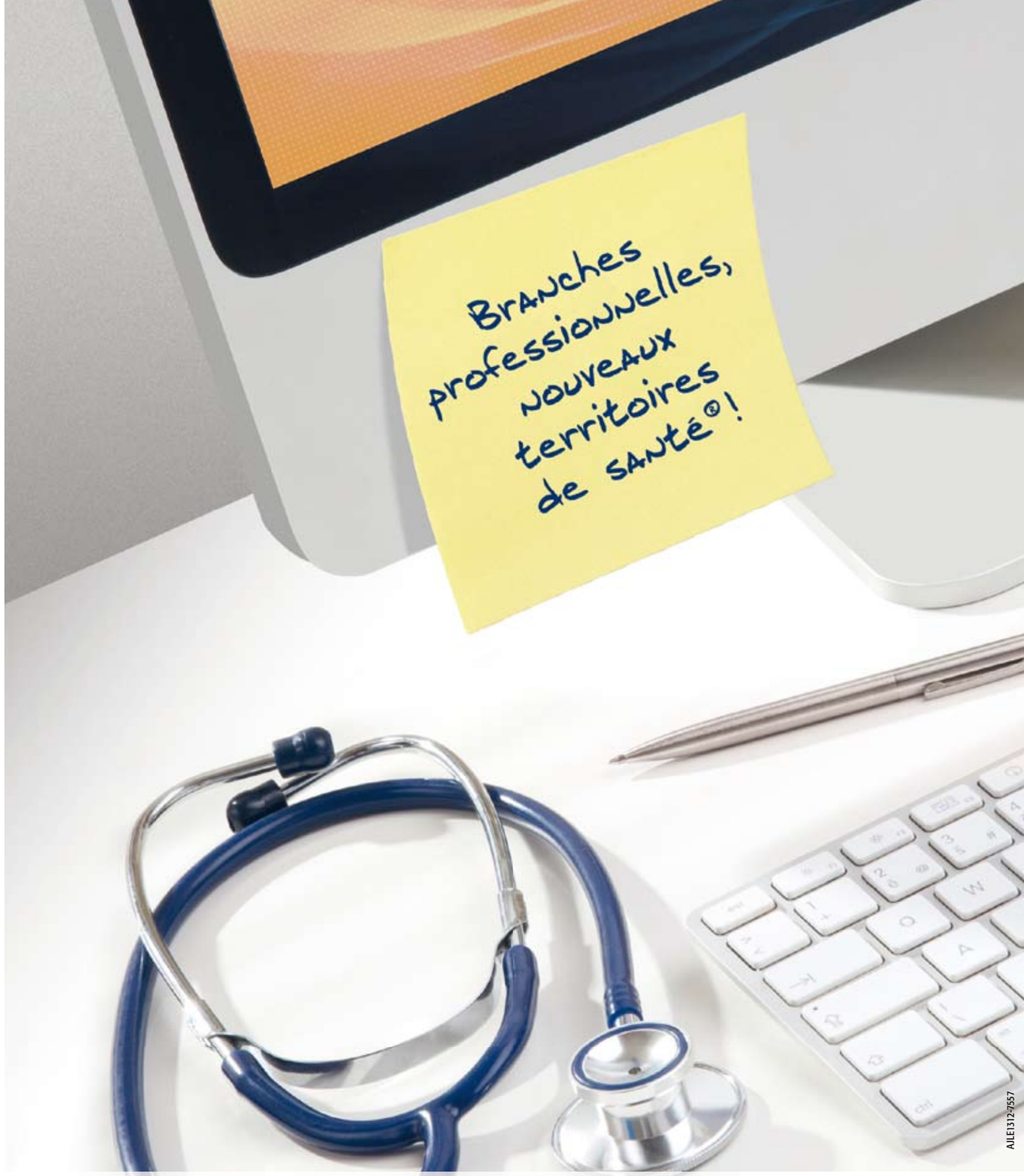

SANTÉ – ÉPARGNE – PRÉVOYANCE – RETRAITE

Dans le cadre de l'ANI (accord national interprofessionnel) du 11 janvier 2013, Malakoff Médéric vous accompagne pour mettre en place un régime de frais de santé sur mesure (diagnostic, prévention et accompagnement) afin de concilier, dans votre branche professionnelle, performance de l'entreprise et bien-être des salariés.

Votre contact :
Gilles SOHM au 01 56 03 30 10 - contact-branches@malakoffmederic.com

malakoff médéric
PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR

SANTÉ – PRÉVOYANCE – ÉPARGNE – RETRAITE

Chaque salarié a droit au bénéfice d'une protection sociale performante. Malakoff Médéric le prouve chaque jour aux branches professionnelles qui lui font confiance. Nous leur proposons :

- un accompagnement personnalisé par une équipe dédiée,
- l'appui et la solidité financière du 1er groupe paritaire de protection sociale français,
- la garantie d'un dialogue social réussi.

Votre contact : **Gilles SOHM** au 01 56 03 30 10 - contact-branches@malakoffmederic.com

malakoff médéric

PRÉSENTS POUR VOTRE AVENIR